



## **Association Forces Au Cercle – Les Eagles – Supporters du Limoges CSP**

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Les règles du présent règlement intérieur ont pour but de mettre en œuvre l'expression d'un comportement fait de respect mutuel, de loyauté et de fair-play envers et entre toutes les personnes, quel que soit leur statut, qui sont appelées à participer aux activités de l'Association, au sein de cette dernière ou lors de manifestations extérieures. Les règles s'appliquent sans discrimination, supporters et supportrices. Cette conception de l'esprit associatif induit également de la part de tous, le respect du matériel mis à disposition.

Le règlement est affiché dans l'enceinte du local associatif, afin que nul n'en ignore le contenu. Faire partie de l'Association Forces au Cercle – Les Eagles – implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### **Article 1 – Organisation**

Composition du Bureau :

- ✓ le Président,
- ✓ le Vice-Président,
- ✓ le Secrétaire,
- ✓ le Trésorier.

Composition du Conseil d'Administration :

- ✓ les Membres du Bureau sont membres de droit,
- ✓ des membres élus.

Tous les Membres du Bureau et du Conseil d'Administration doivent posséder une connexion internet.

Le Président pourra missionner des Membres Actifs, non élus au Conseil d'Administration, pour effectuer des tâches au sein de l'Association.

#### **Article 2**

Le Président se réserve le droit d'accepter ou non une adhésion ou un renouvellement.

#### **Article 3 – Conditions d'accès aux tribunes "Eagles"**

- ✓ Etre abonné au Limoges CSP et Membre Actif "Eagles" - tee-shirt Eagles obligatoire,
- ✓ être Membre Actif "Eagles" - tee-shirt Eagles obligatoire,
- ✓ sur invitation d'un Membre du Bureau ou du Conseil d'Administration de l'Association Forces Au Cercle - tee-shirt Eagles obligatoire au bout de 2 présences.

#### **Article 4 – Comportement**

Le supporter devra avoir un comportement exempt de tout reproche :

- ✓ dans les tribunes,
- ✓ dans les bus,
- ✓ au Dunk,
- ✓ sur les forums et les réseaux sociaux ayant un rapport avec l'Association et le Limoges CSP.

#### **Article 5 – Supporter du Limoges CSP**

- ✓ Le supporter "Eagles" est avant tout un supporter de basket que ce soit à Beaublanc, en déplacement, ou au Dunk,
- ✓ au stade de Beaublanc aucune autre tenue que celle des "Eagles" n'est admise,
- ✓ au stade, au Dunk et dans le bus aucun chant pour ou contre une autre équipe que le Limoges CSP n'est admis.

## **Article 6 – Obligations du supporter**

Le supporter doit :

- ✓ être debout dans la tribune pour applaudir, crier, encourager l'équipe du Limoges CSP, surtout dans les moments les plus difficiles. La mission essentielle des supporters est d'être le 6<sup>ème</sup> homme,
- ✓ respecter nos dirigeants, nos joueurs et les arbitres,
- ✓ respecter nos adversaires et leurs supporters aussi bien à domicile qu'à l'extérieur,
- ✓ rester digne dans la victoire comme dans la défaite, conscient de l'importance de l'image qu'il projette sur le public,
- ✓ bannir les insultes, rejeter toutes provocations et violences,
- ✓ respecter les règles de sécurité mises en place dans l'enceinte de Beaublanc,
- ✓ avoir une tenue descente et ne pas retirer son tee-shirt,
- ✓ rien jeter sur le terrain ni y pénétrer de lui même. C'est le Club et l'Association qui en subiraient les conséquences,
- ✓ respecter son siège dans Beaublanc (ne pas monter debout dessus...),
- ✓ respecter la place qui lui est attribuée,
- ✓ respecter les opinions de chacun,
- ✓ respecter toutes les consignes qui sont données par les Membres du Bureau ou du Conseil d'Administration de l'Association Forces Au Cercle, même verbalement, en tribune, en déplacement ou au Dunk,
- ✓ respecter le matériel mis à disposition par l'Association (grosse-caisse, drapeaux, ...). Tout Membre qui amène du matériel lui appartenant en est responsable et ne pourra réclamer aucun dédommagement en cas de détérioration de celui-ci,
- ✓ participer au mieux aux activités organisées par le Club des supporters (after-match, barbecue, soirée...),
- ✓ promouvoir au mieux l'Association Forces Au Cercle pour y amener de nouveaux supporters et/ou partenaires.

## **Article 7 – Déplacements**

- ✓ Pour pouvoir effectuer des déplacements avec les Eagles, il faut obligatoirement être Membre Actif de l'Association,
- ✓ lors des déplacements un service buvette est organisé dans le bus. Aucun autre alcool n'est autorisé. Si la buvette ne peut être mise en place l'alcool pourra être toléré (avec modération, n'en abusez pas).

## **Article 8 – Local associatif : «le Dunk»**

- ✓ Pour pouvoir accéder au Dunk, il faut obligatoirement être Membre de l'Association et accepter le règlement intérieur du local (joint à la feuille d'adhésion). Les Membres sympathisants ne peuvent bénéficier d'aucun autre avantage lié à l'Association et de ce fait ne peuvent pas prendre part à l'Assemblée Générale ni au Conseil d'Administration.

## **Article 9 – Limoges CSP**

Le supporter s'engage à :

- ✓ respecter la charte des supporters du Limoges CSP **qui est signée par le Limoges CSP ET par l'Association Forces Au Cercle – Les Eagles**. Cette Charte est affichée au local associatif «Le Dunk»,
- ✓ ne pas vendre ou céder son abonnement CSP sans en informer l'Association.

**Dans le cas où un supporter ne respecterait pas ces consignes élémentaires, le Président (en cas d'absence de celui-ci un Membre du Bureau) prendrait alors une sanction, qui, suivant la gravité des faits et des reproches, pourrait aller jusqu'à l'exclusion de l'Association Forces Au Cercle – Les Eagles (les Membres du Conseil d'Administration seront informés de la sanction sous 48h)**

**Le Président et le Conseil d'Administration de l'Association Forces Au Cercle - Les Eagles.**

